

XI. Remarques importantes et avis de non-responsabilité

Cet annuaire est publié pour aider ses lecteurs à connaître l'organisation des services et programmes universitaires, ainsi que les règlements. Il décrit également les différents programmes offerts par l'Université. Les renseignements contenus dans cet annuaire ont été soumis par les départements et unités universitaires concernés. Toutes les données et les références ont été vérifiées dans la mesure du possible. En s'inscrivant à un cours, un étudiant accepte de respecter les lois et règlements de l'Université York et de la faculté dans laquelle il est inscrit. Il appartient aux étudiants de prendre connaissance des renseignements d'ordre général contenus dans cet annuaire, ainsi que des renseignements concernant la faculté dans laquelle ils sont admis ou demandent à être admis. Il appartient également aux étudiants de prendre connaissance de tous les règlements particuliers concernant le diplôme ou certificat qu'ils préparent. Ils doivent s'assurer que les cours qu'ils choisissent de suivre répondent aux exigences de leur programme d'études.

L'Université se réserve le droit d'apporter des changements aux renseignements contenus dans cet annuaire sans préavis. Tous les cours indiqués dans cet annuaire ne sont pas nécessairement enseignés chaque année. L'Université se réserve le droit de limiter les inscriptions à n'importe quel programme. L'Université fera tout son possible pour offrir les cours et les classes exigés pour chaque programme. Cependant, les étudiants intéressés doivent savoir que le fait d'être admis dans un programme particulier ne garantit pas nécessairement l'admission à un cours ou une classe en particulier.

Dans le cas où il existerait une incompatibilité entre les lois et règlements universitaires généraux publiés dans les annuaires, et les lois et règlements similaires édictés par les facultés ou le Sénat de l'Université, c'est la version des règlements établis par la faculté et le Sénat de l'Université qui prévaut.

L'Université York décline toute responsabilité pour toute perte ou dommage subi par un étudiant ou par une tierce partie à la suite d'un retard ou de la cessation de services offerts, de cours ou de classes, causés par un cas de force majeure : incendie, inondation, émeute, guerre, grève, lock-out, dommage aux biens de l'Université, contrainte financière ou autre événement échappant au contrôle de l'Université.

L'Université York décline toute responsabilité pour tout dommage subi par suite d'erreurs, d'interruption ou de perturbation de ses activités directes ou indirectes, causés par une panne d'ordinateur ou l'incompatibilité de son système informatique.